

Billet des élus UDC au Conseil communal de Lausanne

Révision partielle du « Règlement pour le personnel de l'administration communale (RPAC) »

Le Conseil a continué son travail, débuté il y a deux semaines, relatif à l'étude de quelques modifications du RPAC, demandé par la gauche de la gauche.

Lausanne offre un environnement de travail très favorable à ses employés. Cela signifie que les avantages octroyés aux fonctionnaires communaux les distinguent par rapport au secteur privé, mais également à l'intérieur de la fonction publique, avec les sources de tensions potentielles que l'on devine.

Prenons l'exemple d'une suppression d'un poste de collaborateur et la disparition de l'occupation s'y rapportant. Avec la politique menée par la gauche, suite à une nomination toute procédure de licenciement devient impossible si aucun poste équivalent ne peut être proposé en remplacement. Si la Municipalité ne peut garantir que le nouveau poste corresponde en tous points à l'ancien, elle ne peut imposer à l'employé concerné d'accepter le poste qui lui est proposé. Aux yeux de la gauche cela n'est pas suffisant, elle exige que si la proposition d'un poste équivalent n'est pas possible, ou que le fonctionnaire n'en veut pas, il dispose alors des mêmes compensations financières qu'un collaborateur renvoyé sans autre forme de procès.

Un tel exemple, pris parmi bien d'autres, démontre à l'évidence que pour une certaine sensibilité politique il n'y en a jamais assez et que la notion même d'effort personnel en devient hautement suspecte.

Au final ce règlement qui renforce les droits des collaborateurs de la Ville a été très largement accepté, sans grands égards aux deniers publics.

Préavis sur la « Rénovation de l'Auberge de Montheron »

L'Auberge de Montheron représente un lieu de balade fort prisé des lausannois. L'église a subi une cure de jouvence il y a quelques années pour lui redonner son lustre d'antan. Restait l'auberge, qui, au fil des ans, accusait très largement l'usure due au temps.

La Municipalité a saisi l'opportunité du départ à la retraite du tenancier pour remettre le bâtiment et surtout sa cuisine au goût du jour, sans altérer le caractère rustique des lieux.

Le nouveau tenancier n'est autre que Romano Hasenauer qui dirige à satisfaction l'Auberge du Chalet des enfants ; nul doute que ses compétences reconnues nourriront également les clients de l'Auberge de Montheron.

Interventions déposées par les élus UDC lors de la séance :

Motion de Claude-Alain Voiblet :

- **La Cour des comptes met le doigt sur la très mauvaise gestion de la Ville et relève le problème du cumul des mandats entre la Municipalité et la gouvernance de la Caisse de pension CPCL**

Interpellation de Claude-Alain Voiblet :

- **Pourquoi toujours plus de mineurs participent aux manifestations violentes contre les représentants de l'ordre public ?**

Interpellation de Cédric Fracheboud :

- **Mettre des limites pour que les passages sous-voie et les escaliers de la Ville ne deviennent plus des nids propices à un fort sentiment d'insécurité !**

Ces différentes interventions peuvent être consultées sur le site :

<http://www.udc-vaud.ch/lausanne/index.htm>

Informations : Claude-Alain **Voiblet**, Président du Groupe au Conseil communal
Natel 079 / 251.22.06 ou Tél. 021 / 806.32.90

Jean-Luc **Chollet**, Député et Conseiller communal
Tél. 021 / 652.37.55